

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ
DE-SHENLEY**

Procès-verbal d'une session spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 09 février 2004 à 15 h 35.

Sont présents à cette session :

Siège no 1	Monsieur Luc Poulin	Siège no 4	Monsieur André Champagne
Siège no 2	Monsieur Gaétan Pelchat	Siège no 5	Monsieur Denis Champagne
Siège no 3		Siège no 6	Monsieur François Carrier

Madame Edith Quirion, secrétaire-trésorière, fait le constat de la démission de Madame Nicole Houde, conseillère au siège numéro 3, reçue le mercredi 4 février 2004.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Édith Quirion, secrétaire-trésorière agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Madame Hélène Poirier, ouvre la session à 15 h 35.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Étant tous présents, les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2004-02-53 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Modification des directives du préambule de la résolution 2003-12-503 (Dérogation Mineure)
5. Formation des pompiers : Module 4
6. Réparation de la souffleuse
7. Période de questions
8. Clôture de la session

4. MODIFICATION DES DIRECTIVES DU PRÉAMBULE DE LA RÉSOLUTION 2003-12-503 (DÉROGATION MINEURE)

2004-02-54 **Considérant** que Madame Claudette Boucher, propriétaire du Casse-Croûte chez Nancy, demande aux membres du conseil, l'autorisation d'installer deux sets de portes rétractables sur le mur faisant l'objet d'une précision dans les résolutions 2003-12-455 et 2003-12-503 (Dérogation Mineure) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétant Pelchat et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la demande de Madame Claudette Boucher, propriétaire du Casse-Croûte chez Nancy, pour l'installation de deux portes rétractables susmentionnées en préambule est acceptée tel que décrit sur le plan qu'elle a présenté aux membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QU'une escalier (et non une galerie ou une terrasse) soit construite selon les normes du bâtiment du côté de la rue Jobin, mais en direction de la rue Principale.

5. FORMATION DES POMPIERS : MODULE 4

2004-02-55 **Considérant** que le Directeur des Incendies désire que les pompiers suivent le plus rapidement possible les formations ;

Considérant que les pompiers préfèrent suivre des formations pendant la saison hivernale ;

Considérant que EducExpert offre une promotion qui permettrait à la municipalité d'obtenir gratuitement dix-neuf (19) volumes de la **Lutte contre l'Incendie** lors d'une deuxième série d'inscription au cours de la même année ;

Considérant que lors du budget, le Service des Incendies avait demandé d'acheter lesdits volumes au montant d'environ soixante-cinq dollars (65 \$) chacun ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur François Carrier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription des dix-neuf (19) pompiers à la formation du module 4 pour un montant de trois mille huit cent soixante-quinze dollars et soixante-cinq sous (3 875.65 \$) incluant les taxes ;

QUE le salaire des pompiers pour cette formation soit un montant forfaitaire tout comme pour le module 3 en vertu de la résolution 2004-02-47.

6. RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE

2004-02-56 **Il** est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation du turbo (turbo « rebilé », gage à température et fuite d'huile) de la souffleuse au Garage Oscar Brochu.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuable, aucune question n'est posée.

8. CLOTURE DE LA SESSION

2004-02-57 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de mettre fin à la session. Il est 15 h 45.

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, SEC.-TRÉS.